

L'importance que revêt, pour la Ville de Lille, l'existence et le succès d'un grand club professionnel n'est plus à souligner. Du reste, l'intérêt, l'attachement même de la Municipalité, comme l'assiduité des lillois aux rencontres sportives du L.O.S.C. en témoignent.

Dans le souci du développement du football à Lille, la Municipalité a poursuivi de longue date une collaboration étroite avec le L.O.S.C. Cette collaboration s'est transformée en association totale au sein de la Société d'Economie Mixte Sportive créée en juillet 1980.

A l'issue de cette saison sportive 1983 - 1984, le Club professionnel termine à la 9ème place, en raison d'une bonne fin de championnat. Mais il a été précocement éliminé de la Coupe et a donc vu décroître ses recettes, déjà amputées par la baisse du nombre des spectateurs, qui est constatée sur tous les stades.

De ce fait la situation financière de la Société d'Economie Mixte du L.O.S.C. avait tendance à s'écartez de son point d'équilibre. La S.E.M. du L.O.S.C. a donc été conduite à prendre un certain nombre de mesures de redressement, dont la souscription d'un emprunt de 4 Millions de Francs d'une durée maximale de 8 ans.

.../...

C'est pourquoi le moment était venu que nous précisions, dans le cadre d'une Convention complémentaire à celle de 1981, les responsabilités respectives de la Ville de Lille - qui apporte son aide matérielle et financière - d'une part, de la Société d'Economie Mixte du L.O.S.C., qui s'oblige à promouvoir un football professionnel de qualité, d'autre part.

La Convention entre la Ville de Lille et la Société Anonyme d'Economie Mixte Sportive précise un certain nombre de points :

- \* La Ville assure les frais de fonctionnement du Stade (ce qui n'est pas le cas de toutes les villes);
- \* La Ville de Lille augmente sa participation financière au capital social de la S.A.E.M. du L.O.S.C., dans la limite de 500 000 F.
- \* La Ville accorde sa garantie financière à la S.A.E.M. du L.O.S.C. en vue de la souscription d'un emprunt de 4 Millions de Francs d'une durée maximum de 8 ans;
- \* Enfin la Ville de Lille fixe d'ores et déjà les conditions de ses interventions financières dans les trois années à venir.

En revanche, il apparaît naturel que le Maire de Lille et la S.A.E.M. du L.O.S.C. se réservent le droit de réviser la présente Convention si le L.O.S.C. descend en 2<sup>ème</sup> Division ou s'il se qualifie pour une Coupe Européenne.

.../...

Ceci devrait permettre d'améliorer notablement la situation financière en même temps qu'autoriser un net redressement du L.O.S.C.

Il ne faut pas oublier que le football tient une place toute particulière en France; en témoignent la victoire de la France en Coupe d'Europe et la médaille d'or de l'équipe française aux J.O. de Los Angeles.

La place du football est grande aussi dans la Région (l'équipe Olympique compte deux Lensois); et Lille reste une grande capitale régionale qui se doit donc d'avoir une équipe professionnelle de football à sa mesure.

La venue de M. Georges HEYLENS, le nouvel entraîneur, est la marque de notre politique. M. HEYLENS a été international une soixantaine de fois en Belgique, et il est au nombre des joueurs de football européens. Sa venue au sein du L.O.S.C. souligne notre volonté d'ouverture et de novation aux côtés d'une équipe marquée quand même par la réussite de notre politique de formation puisque 8 joueurs sont issus du Centre de Formation.

Enfin, il nous faudra sans doute poursuivre cette double politique de formation et d'ouverture, et envisager à terme, le recrutement de joueurs nationaux, afin de l'épauler et d'aider à en développer toutes les potentialités, lorsque l'équipe aura atteint son meilleur régime.

Cela, Monsieur le Président, ce sera votre tache, et vous savez, grâce à cette Convention, que le soutien de la Ville ne vous manquera pas.

.../...

Avant de les laisser aller se concentrer, je voudrais faire part aux joueurs des Voeux que le Maire de Lille forme chaleureusement pour leur réussite, dès ce soir à domicile, après un premier match heureux à Brest.

=====

# La rentrée sous le beffroi de Lille L'équipe du L.O.S.C. était de la fête

MM. Pierre Mauroy, maire de Lille, et M. Jacques Dewailly, président de la société d'économie mixte du LOSC, ont signé mardi matin à l'hôtel de ville de Lille, la nouvelle convention qui régira pour trois ans les rapports entre la ville et le club professionnel. La ville de Lille détient, en effet, 49 % des actions. A ce titre, elle versera 3.036.000 F de subventions.

A cette occasion, était organisée une réception à laquelle participaient dirigeants, joueurs et supporters du Lille olympique sporting-club. Réception de rentrée donc pour le LOSC, qui affrontait le soir Paris Saint-Germain. Rentrée également pour le maire de Lille.

C'était, en effet, la première

manifestation officielle que présidait l'ancien Premier ministre depuis son départ de Matignon, à la mi-juillet. Depuis cette date, M. Mauroy s'est montré plus que discret sur le plan politique et il devrait le rester pendant plusieurs mois. Le temps, explique-t-il, d'une longue réflexion. Cependant, le maire de Lille n'abandonne pas la scène politique. Ses amis (ceux du courant « Mauroy ») se réunissent d'ailleurs en cette fin de semaine à Valence (mais lui-même n'y sera pas présent).

M. Mauroy a, en plus de la gestion de sa ville, quelques autres perspectives. Ainsi pourrait-il prendre prochainement la présidence de la fédération mondiale des villes jumelées actuellement assumée par le maire de Madrid.



MM. Mauroy et Dewailly signent la nouvelle convention entre le LOSC et la ville de Lille.